



**Politique RGPD
2024**
MUTUELLE BOISSIERE du BTP

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
1.1. Réglementation	3
1.2. Présentation de la Mutuelle Boissière du BTP	3
1.3. Objectifs de la politique	4
1.4. Périmètre et modification de la politique	4
2. REGLES POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	4
2.1. Définition.....	4
2.2. La collecte.....	5
2.3. Les traitements	5
2.3.1. Analyse d'impact.....	5
2.3.2. Privacy by design et by default.....	5
2.3.3. Finalités des traitements.....	6
2.3.4. Le numéro de Sécurité sociale	6
2.3.5. Les données de santé	6
2.3.6. Les données sensibles	7
2.4. Les destinataires des données personnelles	7
2.5. La sécurité des données personnelles	7
3. LES DROITS	8
3.1. Les droits des personnes concernées.....	8
3.2. Le profilage	9
3.3. Consentement	9
3.4. L'exercice de leurs droits par les personnes concernées	9
3.5. Prise en charge d'une demande par la Mutuelle Boissière du BTP.....	9
4. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES	10
4.1. Règles générales.....	10
4.2. Données de connexion et cookies	10
4.3. Réseaux sociaux	11
5. CONTROLE	11

1. PREAMBULE

1.1. Réglementation

La protection des données à caractère personnel est régit par :

- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qui a été modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 (dite « loi « Informatique et Libertés »)
- Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel n°2016-679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD »), applicable depuis le 25 mai 2018 dans tous les Etats membres de l'Union européenne.

1.2. Présentation de la Mutuelle Boissière du BTP

La Mutuelle Boissière du BTP, enregistrée sous le numéro SIREN 781123245 et le numéro LEI 969500KKU9DLK5999Z02, est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est responsable de traitement pour la gestion des données personnelles qu'elle réalise dans le cadre de son activité.

Le Délégué à la protection des données (dit « DPO – Data Protection Officer ») est chargé de mettre en œuvre la conformité du règlement européen sur la protection des données au sein de la Mutuelle Boissière du BTP s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre. Il est le garant du respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel. Il a fait l'objet d'une déclaration de désignation auprès de la CNIL portant N°DPO-72549.

Ses principales missions sont :

- D'informer et de conseiller l'organisme qui l'a désigné, ainsi que ses employés
- De contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données
- De conseiller la Mutuelle Boissière du BTP sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution
- D'être contacté par les personnes concernées pour toute question
- De coopérer avec la CNIL et d'être son point de contact

A cet égard il a été choisi :

- Pour ses compétences, son expérience professionnelle, et ses connaissances juridiques et techniques en assurance
- Pour ses qualités personnelles (honorabilité, absence de conflits d'intérêts)
- Son indépendance dans l'exercice de ses missions (niveau hiérarchique)

Le DPO peut être contacté directement par courriel (CIRCUITDCP@probtp.com) ou par voie postale : DPO, Mutuelle Boissière, 38 rue Guy de Maupassant, 76000 Rouen.

Les services de la Mutuelle Boissière du BTP doivent respecter la réglementation RGPD et tiennent à jour le registre des traitements de données personnelles.

1.3. Objectifs de la politique

La présente politique vise à préciser les traitements de données à caractère personnel réalisés ainsi que les droits dont les adhérents disposent concernant leurs données.

Cette politique a pour objectif d'informer les adhérents sur:

- La façon dont seront utilisées les données à caractère personnel
- Les droits en qualité de personne concernée par les traitements de données
- Les données à caractère personnel que la Mutuelle Boissière du BTP collecte et les raisons de cette collecte.

1.4. Périmètre et modification de la politique

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la Mutuelle Boissière du BTP qui traitent des données personnelles sur tout support (numérique, papier...), aux utilisateurs du site internet et des espaces extranets, et aux adhérents et bénéficiaires d'une garantie souscrite auprès de la Mutuelle Boissière du BTP. Elle est complétée par d'autres procédures internes.

La Mutuelle Boissière du BTP peut modifier ou mettre à jour à tout moment ses mentions légales, la présente Politique, ou encore sa Charte.

2. REGLES POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

2.1. Définition

Selon le RGPD, une donnée à caractère personnel est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Aussi, en raison de son activité, la Mutuelle Boissière du BTP est amenée à collecter et manipuler des données personnelles strictement nécessaires à la réalisation des services proposés telles que le nom, le prénom, l'âge, le lieu et la date de naissance, l'adresse postale, le courriel, le numéro de téléphone, le sexe, la signature, des documents officiels d'identité, le numéro de sécurité sociale, les données sur la situation fiscale et/ou familiale, les coordonnées bancaires, les données de santé liées à l'activité de la mutuelle et exclusivement utilisées pour la gestion des prestations et les prises en charge.

Ces données sont collectées lors de l'adhésion, ou de tout échange ultérieur avec un conseiller ou gestionnaire. Elles sont ensuite traitées de manière transparente, confidentielle et sécurisée dans le strict respect des activités de la Mutuelle Boissière du BTP. Le consentement est préalable aux propositions commerciales.

Un traitement de données à caractère personnel est donc une opération portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé et le support utilisé.

2.2. La collecte

Les collaborateurs de la Mutuelle Boissière du BTP ont l'obligation de respecter les principes de légalité, licéité et loyauté du traitement lorsqu'ils collectent, traitent, conservent et enregistrent ces données personnelles. (Art. 5 du RGPD)

La Charte des données à caractère personnel fournit une information concise, transparente, compréhensible, facilement accessible en ligne et en des termes clairs et simples, à toute personne concernée par la collecte et le traitement de ses données (article 12 et 13 du RGPD). Elle résume les droits et principes liés à la protection des données personnelles, qui sont détaillés dans cette politique et dans les documents contractuels (règlements mutualistes, conditions particulières, notices d'informations...).

Dans le cadre de l'exploitation du site internet et de l'espace personnel, la Mutuelle Boissière du BTP est susceptible de collecter des données personnelles relatives aux utilisateurs. Dans ce cas, elle les traite selon les finalités prévues lors de la collecte.

2.3. Les traitements

Le RGPD a supprimé les déclarations préalables des traitements auprès de la CNIL, et a créé des obligations.

Les traitements de la Mutuelle Boissière du BTP se fondent sur le consentement de l'adhérent ou prospect, sur l'exécution du contrat conclu entre la Mutuelle et l'adhérent, sur le respect des obligations légales ou sur l'intérêt légitime de celle-ci (*par exemple, la lutte contre la fraude*).

2.3.1. Analyse d'impact

La Mutuelle Boissière du BTP réalise une analyse d'impact sur la vie privée des personnes concernées par le traitement des données, pour mesurer le risque de chaque traitement envisagé, présentant un risque important ou critique pour la vie privée, à l'aide de l'outil mis à disposition par la CNIL.

Tout risque identifié est classé par niveau : inexistant, faible, modéré, important, critique.

La Mutuelle Boissière du BTP met en place des mesures techniques et/ou organisationnelles supplémentaires pour atténuer tout risque et consulte la CNIL pour avis lorsque cela est préconisé, ou si les différentes mesures de maîtrise du risque s'avèrent insuffisantes pour autorisation.

2.3.2. Privacy by design et by default

La Mutuelle Boissière du BTP s'engage à respecter les principes de *Privacy by design* et de *Privacy by default* lors de la création de tout traitement. Ces principes signifient que lorsqu'un nouveau

traitement est créé, il doit intégrer des mesures de sécurité par défaut, et d'un niveau suffisant et maximum.

Concrètement, la Mutuelle Boissière du BTP vérifie, lors de la création ou de la modification de tout produit, s'il y a création ou modification d'un traitement et analyse le risque qui en découle.

2.3.3. Finalités des traitements

Quel que soit le mode de collecte, la Mutuelle Boissière du BTP respecte les finalités du traitement et la liste des destinataires de données, décrites ci-après. Elle ne vend jamais les données de ses adhérents et ne récolte que les données strictement nécessaires à son activité et ce, dans plusieurs buts :

- Pour fournir des informations précontractuelles et contractuelles, évaluer les besoins de couverture d'assurance dans le cadre de notre devoir de conseil, personnaliser ses offres et proposer des garanties adaptées, avec des tarifs plus justes, et à des fins de prospection commerciale si l'assuré y a consenti
- À des fins de gestion des garanties
- Pour prévenir toute fraude ou abus, et respecter ses obligations légales (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, information de l'administration fiscale...).

2.3.4. Le numéro de Sécurité sociale

Les articles R. 115-1 et R. 115-2 du Code de la Sécurité sociale autorisent la Mutuelle Boissière du BTP à collecter et à utiliser le numéro de Sécurité sociale pour l'exercice de ses missions de mutuelle.

La complémentaire santé est l'activité principale de la Mutuelle Boissière du BTP. Dans ce cadre, le numéro de Sécurité sociale sert à mettre en place le lien de télétransmission NOEMIE entre les services de gestion et les différentes Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), pour accélérer et automatiser le remboursement des prestations des adhérents.

2.3.5. Les données de santé

La Mutuelle Boissière du BTP veille au respect des obligations issues des conventions Belorgey, AERAS et du Décret n° 2018-137 du 26 février 2018 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel, et y accorde une attention particulière pour ses partenaires.

L'accès aux données médicales des adhérents est restreint. Seul peut y avoir accès le personnel disposant d'une attestation au secret médical.

2.3.6. Les données sensibles

De manière générale, les différentes données ont un niveau de criticité évalué en interne. La Mutuelle Boissière du BTP considère comme étant des données sensibles les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la santé ou la vie sexuelle et le numéro de sécurité sociale.

2.4. Les destinataires des données personnelles

Les données personnelles qui sont collectées auprès des adhérents sont destinées à la Mutuelle Boissière du BTP, qui peut les communiquer dans le cadre de son activité :

- À ses salariés
- Aux centres de gestion, à l'assistant et aux réseaux de soins partenaires
- À la société de groupe assurantiel de protection sociale BTP (SGAPS BTP) à laquelle la Mutuelle Boissière du BTP est affiliée
- Aux autorités réglementaires compétentes en matière fiscale, sociale, contrats en déshérence, fraude et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément à la réglementation en vigueur.

La Mutuelle Boissière du BTP ne vend pas de données personnelles.

Ses salariés, partenaires et centres de gestion disposent d'un accès graduel à ces données selon leur fonction (habilitation), et font l'objet d'une obligation conventionnelle de respecter la confidentialité des données personnelles et de contrôles.

2.5. La sécurité des données personnelles

La Mutuelle Boissière du BTP s'assure de respecter les obligations réglementaires en matière de sécurité et de confidentialité des données, notamment avec ses hébergeurs informatiques.

A ce titre, elle prend toutes les précautions utiles et appropriées, au regard de la nature des données traitées et des risques présentés par les traitements mis en œuvre, pour préserver leur sécurité et leur intégrité (protection physique des locaux et logique des postes informatiques, accès restreints, procédé d'authentification des prestataires *via* un accès personnel et sécurisé avec identifiants et mots de passe confidentiels, chiffrement de données, ...) (articles 32 du RGPD et 34 de la loi Informatique et Libertés).

La Mutuelle Boissière du BTP applique différentes procédures (Politique sécurité des systèmes d'informations, procédure de violation des données à caractère personnel) en interne ou en lien avec ses partenaires et gestionnaires.

3. LES DROITS

3.1. Les droits des personnes concernées

Conformément à la réglementation (article 15 et suivants du RGPD), les personnes physiques concernées par le traitement de leurs données disposent d'un droit :

- **D'accès**, permettant d'obtenir confirmation que des données à caractère personnel le concernant sont ou ne sont pas traitées par la Mutuelle en tant que responsable de traitement
- **De rectification**, permettant d'obtenir de la Mutuelle la rectification des données à caractère personnel
- **D'oubli (effacement)**, permettant d'obtenir de la Mutuelle l'effacement de données à caractère personnel
- **De limitation du traitement**, permettant, dans certaines circonstances, d'obtenir de la Mutuelle la limitation du traitement de ses données à caractère personnel
- **D'opposition**, permettant de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel.
- **De portabilité**, permettant de demander à la Mutuelle de récupérer ses données à caractère personnel avec la possibilité, si elles le souhaitent, que celles-ci soient transmises directement à un autre responsable de traitement.

Conformément à l'article 40-1 de la Loi Informatique et Liberté, les personnes physiques concernées peuvent donner des directives particulières à la Mutuelle Boissière du BTP, relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données après leur décès, à de justifier de leur identité lors de la demande condition.

Attention toutefois :

- Les directives générales, c'est-à-dire lorsqu'elles portent sur l'ensemble des données concernant la personne, ne peuvent qu'être données à un tiers de confiance certifié par la CNIL .
- Seules les directives particulières, qui ne concernent que certains traitements de données spécifiques, peuvent être données directement à la Mutuelle Boissière du BTP.

Pour les directives générales, ou en l'absence de désignation pour les directives particulières, les héritiers de la personne concernée ont qualité pour en prendre connaissance et pour en assurer l'exécution de certains droits, tels que :

- Le droit d'accès, s'il est nécessaire pour le règlement de la succession du défunt à condition de justifier de leur identité et de l'existence de la succession
- Le droit d'opposition pour procéder à la clôture des comptes utilisateurs du défunt et s'opposer au traitement de ses données, à condition de justifier de leur identité, du décès et de leur ordre de succession ou *a minima* de l'existence d'un lien de parenté.

Par ailleurs, les assurés ont aussi la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « *Bloctel* », en se rendant sur le site www.bloctel.gouv.fr.

3.2. Le profilage

À ce jour, la Mutuelle Boissière du BTP ne fonde aucune de ses décisions sur un traitement automatisé de manière exclusive, y compris le profilage.

3.3. Consentement

Lors d'une adhésion auprès de la Mutuelle Boissière du BTP, divers documents et formulaires sont remplis. L'adhésion emporte le consentement pour les traitements aux fins de gestion des garanties. La Mutuelle Boissière du BTP en a besoin pour réaliser ses missions et exécuter le contrat. Ces points sont précisés dans les différents documents contractuels remis.

En outre, ces documents permettent de recueillir le consentement exprès, spécifique et préalable quant à la prospection commerciale, chacun disposant du droit de le retirer à tout moment.

3.4. L'exercice de leurs droits par les personnes concernées

La personne concernée peut exercer ses droits sur les informations la concernant en sollicitant le délégué à la protection des données, à condition de justifier de son identité :

- Soit par courrier à l'adresse suivante : *Mutuelle Boissière du BTP
38 rue Guy de Maupassant
76000 Rouen*
- Soit par mail à l'adresse suivante : *CIRCUITDCP@mutuelle-boissiere.fr*

Ces droits sont personnels : seule la personne concernée peut en faire la demande, ou son représentant légal (mineurs, tutelle/curatelle selon la demande...), sauf exceptions prévues par la loi. Une personne est désignée pour assurer l'exécution des directives après la mort ou, à défaut, les héritiers. Ils pourront exercer ces droits conformément aux directives fournies et, en l'absence de directives particulières, ils pourront agir dans la mesure nécessaire à l'organisation et au règlement de la succession.

3.5. Prise en charge d'une demande par la Mutuelle Boissière du BTP

La Mutuelle Boissière du BTP invite ses collaborateurs à suivre toute procédure interne, dont l'objet est de gérer les demandes d'exercice des droits CNIL (Droits d'accès, de rectification, d'opposition,

limitation, suppression, portabilité etc.) des personnes concernées, qu'elle a mise en place en interne. Un registre recense l'ensemble de ces demandes, ainsi que les réponses qui y sont apportées.

La Mutuelle Boissière du BTP s'engage à répondre aux demandes d'exercice des droits dans les meilleurs délais et au maximum dans un délai de deux mois.

En tout état de cause, il est précisé que l'exercice des droits ne doit pas nuire à l'exécution du contrat ou au respect des obligations légales ou réglementaires qui s'imposent.

4. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

4.1. Règles générales

Les données collectées sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes physiques pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles ces données sont collectées et traitées.

Elles sont conservées pendant une durée maximale de trois (3) ans à compter de la collecte ou du dernier contact, sauf législation contraire nécessitant pour une raison particulière une durée de conservation supérieure.

Les données collectées *via* le site internet sont soit des données de connexion et l'adresse IP, utilisées à des fins de comptage de visites du site internet par notre prestataire, soit des données renseignées directement sur des formulaires (outil devis en ligne) qui ne sont pas communiquées au prestataire, mais transmises directement à la Mutuelle Boissière du BTP.

Des données personnelles sont collectées sur les espaces de gestion, puis conservées selon les durées nécessaires pour l'exécution des prestations. La Mutuelle Boissière du BTP s'assure du respect des obligations réglementaires.

Toute pièce d'identité communiquée pour exercer des droits CNIL est conservée trois (3) ans.

4.2. Données de connexion et cookies

La Mutuelle Boissière du BTP et ses gestionnaires utilisent sur l'espace personnel et sur le **site** :

- Des données de connexion : date, heure, adresse Internet, protocole de l'ordinateur du visiteur, page consultée
- Et des cookies : petits fichiers déposés et stockés dans l'ordinateur ou le téléphone de l'utilisateur lors de la consultation de sites web permettant de conserver des informations en vue d'une connexion ultérieure.

En naviguant sur l'espace personnel ou sur le site, l'utilisateur peut consentir à l'utilisation de cookies pour lui proposer des services et offres adaptés à ses besoins.

Sur ce point, des règles internes sont définies pour chaque gestionnaire : la Mutuelle Boissière du BTP ne contrôle que les pages internet qu'elle gère. En parallèle, elle s'assure du respect des obligations réglementaires.

L'ajout ou l'accès aux données personnelles stockées sur le terminal informatique se fait pour :

- Permettre ou faciliter la communication par voie électronique
- Améliorer et personnaliser notamment à des fins commerciales la navigation des visiteurs
- Comprendre le comportement des visiteurs et améliorer les services
- Fournir, si besoin, un service de communication en ligne à la demande expresse de l'utilisateur.

Les sites et espaces informatiques le détaillent respectivement et permettent d'accepter ou non ces accès (par exemple : cookies). Si le navigateur le permet, l'utilisateur peut désactiver à tout moment ces cookies, en suivant la procédure indiquée par ce navigateur. Cette action peut avoir pour conséquence de ralentir l'accès au reste du site ou aux espaces personnels.

Les informations stockées dans un terminal (ex : cookies) ou tout autre élément utilisé pour identifier l'utilisateur à des fins de statistiques d'audience, de personnalisation et commerciales ne sont pas conservés au-delà d'une période de treize (13) mois. Au-delà de ce délai, les données de fréquentation brutes associées à un identifiant sont soit supprimées soit anonymisées.

4.3. Réseaux sociaux

L'utilisateur dispose de la possibilité de cliquer sur les icônes dédiées au réseau social *Facebook* figurant sur le **site** de la Mutuelle Boissière du BTP.

A ce titre, les informations personnelles qui seront indiquées comme publiques et accessibles depuis son profil seront accessibles à la Mutuelle Boissière du BTP, ce que l'utilisateur autorise expressément en les rendant ainsi volontairement publiques.

Cependant, la Mutuelle Boissière du BTP n'utilise pas ces données : elle n'exploite aucune donnée relevant de la vie privée de l'utilisateur, ni ne les compile au sein d'une base de données indépendante de ces différents réseaux sociaux.

Si l'utilisateur souhaite s'opposer à l'accès par la Mutuelle Boissière du BTP aux informations personnelles publiées sur l'espace public de son profil ou de ses comptes sociaux, il devra alors utiliser les moyens mis à disposition en interne par ceux-ci pour limiter l'accès à ses données. Nous vous conseillons de lire les politiques de protection des données de ces réseaux sociaux qui vous indiqueront quelles données vous concernant sont collectées par ces réseaux et à quelles fins, notamment publicitaires.

5. CONTROLE

La Mutuelle Boissière du BTP réalise des contrôles réguliers en interne et en externe (ses partenaires et gestionnaires). Elle s'engage à coopérer avec la CNIL lors de l'accomplissement de toute mission de contrôle sur pièces et sur place. Toutefois, seul un médecin peut requérir la communication de données de santé.

GLOSSAIRE

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (**CNIL**) qui est l'autorité de contrôle.

Destinataire : la personne physique ou morale, qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un **tiers**. Les autorités publiques qui sont susceptibles de recevoir communication de données à caractère personnel dans le cadre d'une mission d'enquête ne sont pas considérées comme des **destinataires** (**CNIL**, ACPR...) et leur **traitement** est conforme aux règles applicables en la matière, selon ses finalités.

Donnée concernant la santé : donnée à caractère personnel relative à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèle des informations sur l'état de santé de cette personne.

DPO : abréviation anglaise pour Data Protection Officer, traduit en français par le délégué à la protection des données.

Fichier : tout ensemble structuré de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé ou réparti de manière fonctionnelle ou géographique.

Profilage : le profilage est défini à l'article 4 du RGPD. Il s'agit d'un **traitement** utilisant les données personnelles d'un individu en vue d'analyser et de prédire son comportement, comme par exemple déterminer ses performances au travail, sa situation financière, sa santé, ses préférences, ses habitudes de vie, etc.

Responsable du traitement : la personne physique ou morale, qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du **traitement**.

Site : désigne le site internet accessible à l'adresse <https://www.mutuelle-boissiere.fr/>, qui regroupe l'ensemble des pages web de Mutuelle Boissière.

Sous-traitant : la personne physique ou morale, qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du **traitement** (exemple : un délégué de gestion).

Tiers : une personne physique ou morale, autre que la personne concernée, le responsable du **traitement**, le **sous-traitant** et les personnes qui sont placées sous l'autorité directe du **responsable du traitement** ou du **sous-traitant**, et qui sont autorisées à traiter les données à caractère personnel.

Traitement : toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou ensembles de données personnelles telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Violation de données à caractère personnel : une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.